



Schweizer Bergführerverband – SBV
Association suisse des guides de montagne – ASGM
www.sbv-asgm.ch

Soutien financier par la Confédération pour les cours préparatoires aux examens fédéraux

comme:

Guide de montagne avec brevet fédéral

Accompagnateur/-trice en montagne avec brevet fédéral

Professeur/- d'escalade avec brevet fédéral



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBF



Soutien financier

Pour les personnes ayant suivi les cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux de guide de montagne, d'accompagnateur en montagne et de professeur d'escalade

Selon le nouveau système de financement par des subventions fédérales prévu pour le 1er janvier 2018

L'important en bref

De quoi s'agit-il ?

Le but de ce nouveau système de financement est que les personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux ou aux examens professionnels fédéraux supérieurs reçoivent une aide financière uniforme partout en Suisse. Les subventions versées jusqu'ici par les cantons aux prestataires de cours préparatoires (financement axé sur l'offre) seront remplacées dans le nouveau financement par des subventions fédérales directement allouées aux personnes suivant les cours préparatoires. Ce nouveau financement augmentera le soutien public dans le domaine des examens fédéraux.

Quelles conditions d'octroi doivent-elles être remplies ?

1. Domicilié en Suisse : au moment de la notification de la décision d'examen)
2. Décision d'examen : le requérant doit produire la décision concernant la réussite ou l'échec à l'examen fédéral, le résultat n'influence pas l'indemnisation, la décision d'examen est délivrée par l'organe responsable des examens/la commission d'examen.
3. Attestation de paiement : délivrée par le prestataire de cours pour tous les cours figurant sur la liste des cours préparatoires et commencés après le 1er janvier 2017
4. La demande de subvention doit être déposée dans les cinq ans après la notification de la décision d'examen. Le cours préparatoire doit avoir été suivi au plus tôt sept ans avant de passer l'examen fédéral.

Comment procéder pour demander des subventions ?

Dès janvier 2018, il sera possible de déposer une demande de subvention sur un **portail d'information en ligne** (lien pas encore actif). Les personnes qui se sont présentées à l'examen fédéral / ou à l'examen fédéral supérieur, peuvent en ouvrant un compte utilisateur s'électionner les cours donnant droit à une subvention et télécharger les documents utiles. La subvention sera versée directement au requérant.

Que se passe-t-il lorsqu'une personne doit se présenter une deuxième fois à l'examen ?

Le soutien financier peut être demandé après le premier examen fédéral, le soutien étant octroyé indépendamment du résultat. Si la personne suit une deuxième fois un cours préparatoire, une nouvelle attestation de paiement lui sera délivrée dans les deux cas sans frais d'examen.





Quel est le montant de la subvention fédérale ?

Au maximum 50% de la limite supérieure des frais de cours pris en considération ; pour l'examen professionnel fédéral la limite supérieure est de CHF 19'000.- (subvention versée : au max. **CHF 9500.-**)

Quels sont les coûts qui peuvent être pris en considérations ?

Est prise en considération la partie d'un cours qui sert **directement à transmettre des connaissances** servant à la préparation de l'examen fédéral. Cela signifie par conséquent que les frais de repas, de voyage, de nuitée, d'examen (sauf examen partiel, ceux-ci sont calculables) et autres coûts non directement liés au contenu de l'examen fédéral ne peuvent pas être pris en compte dans la demande de subvention.

En ce qui concerne la formation de guide de montagne : vraisemblablement tous les modules (aux conditions susmentionnées).

Que faire lorsque la personne ne peut pas préfinancer sa formation ?

Il sera possible, à certaines conditions, de demander le versement de subvention partielles (par semestre) avant l'examen fédéral. L'évaluation de la situation financière de la personne se fera sur la base de l'impôt fédéral direct, celui ou celle que ne paie pas d'impôt fédéral direct pourra soumettre une demande de versement de subventions partielles. Cette demande, accompagnée d'une déclaration d'intention spécifiant que la personne prévoit de se présenter à l'examen fédéral dans un délai de 5 ans pourra se faire électroniquement sur le site internet du SBFI.

A quoi les participants aux cours doivent-ils faire attention ?

1. **Conserver toutes les attestations de paiement et les factures des modules**
2. À la fin de la formation ouvrir un compte utilisateur sur le site Internet du SEFRI et télécharger tous les documents utiles (attestations de paiement, décision d'examen, certificat de domicile etc.). La subvention sera versée directement au requérant.
3. **Lors de difficulté pour assurer le préfinancement de la formation**, faire une demande en ligne de versement de subventions partielles avant l'examen fédéral sur le site du SEFRI


Les informations mises à jour peuvent être consultées sous :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html>

Des questions ?

Le secrétariat à la formation se fera un plaisir d'y répondre :

 ausbildung@sbv-asgm.ch

 031 370 18 78



Demande de subventions partielles avant l'examen fédéral (cas d'exception)

Il est possible de demander des subventions partielles avant de passer l'examen fédéral dans les cas suivants:

- le participant paie moins de 88 francs d'impôt fédéral direct selon la dernière taxation fiscale (voir question suivante pour les personnes imposées à la source);
- le participant présente une déclaration écrite par laquelle il s'engage à passer l'examen fédéral et à produire, au plus tard dans les cinq ans après la première demande, la décision concernant la réussite ou l'échec à l'examen fédéral;
- il suit un ou plusieurs cours qui figurent, l'année où ils commencent, sur la liste des cours préparatoires et qui n'ont pas commencé il y a plus de deux ans;
- le participant a payé des frais de cours pris en considération d'un montant minimal de CHF 3500; comme preuve du paiement, le participant présente premièrement les factures établies à son nom et deuxièmement les attestations de paiement pour le ou les cours préparatoires suivis; ces documents lui sont fournis par les prestataires de cours;
- le participant est domicilié en Suisse au moment du dépôt de la demande.

Marche à suivre pour soumettre une demande:

1. Les participants aux cours s'enregistrent sur le portail en ligne (**voir** > Comment soumettre une demande de subvention sur le portail en ligne?).
2. Les participants aux cours présentent la déclaration d'engagement écrite (voir plus haut).
3. Les participants aux cours déposent sur le portail leur dernière taxation fiscale relative à l'impôt fédéral direct. Ils présentent également les factures établies à leur nom ainsi que les attestations de paiement. Une même attestation de paiement relative à un cours préparatoire ne peut servir qu'une fois.
4. La Confédération vérifie les données. Si elles répondent aux critères établis, les subventions partielles sont versées (délai de traitement: max. trois mois après réception de la demande complète). Il est possible de déposer plusieurs demandes de subventions partielles pour des frais de cours payés atteignant un montant minimal de CHF 3500. Les éventuelles subventions résiduelles peuvent être demandées après l'examen fédéral.
5. Après l'examen fédéral, les participants aux cours présentent la décision d'examen qu'ils ont reçue de l'organe responsable de l'examen.
6. La Confédération établit un décompte final et verse les éventuels montants restants.

Attention: Si aucune décision d'examen n'est produite dans les cinq ans après la première demande, les subventions partielles versées doivent être remboursées.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Introduction

Vous suivez un ou plusieurs cours dans le but de vous préparer à un examen professionnel fédéral ou professionnel fédéral supérieur? La Confédération vous offre un soutien financier pour votre projet.

La Confédération vous rembourse 50% des frais de cours pris en considération si vous passez l'examen fédéral après avoir suivi le cours. La limite supérieure est fixée à 9500 francs pour un examen professionnel et à 10500 francs pour un examen professionnel supérieur.

Ce flyer vous renseigne sur les conditions à remplir et sur la marche à suivre pour demander la subvention.

Nous vous souhaitons plein succès dans la préparation de votre examen fédéral.

*Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI*

Examens fédéraux

Les examens professionnels (brevet fédéral) et les examens professionnels supérieurs (diplôme fédéral) permettent aux professionnels d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'exercice d'une fonction de spécialiste ou de cadre. Tous les champs professionnels proposent de tels examens. Ainsi, il est possible de passer par exemple de cuisinier à chef cuisinier, d'employée de commerce à agente fiduciaire, de constructeur métallique à maître constructeur métallique et d'informaticienne à ICT-Manager.

La liste des professions du SEFRI vous permet de vérifier si le diplôme que vous visez s'acquiert par un examen fédéral.

www.bvz.admin.ch



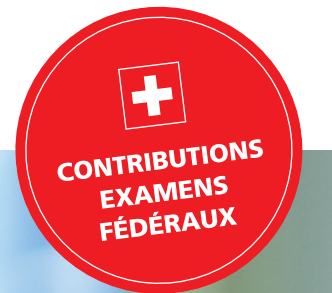
Liens utiles

- **Subvention fédérale pour les cours préparatoires**
Informations concernant la subvention fédérale pour les cours préparatoires aux examens fédéraux
www.sbfi.admin.ch/contributions
- **Liste des professions SEFRI**
Liste de tous les examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs
www.bvz.admin.ch
- **Liste des cours préparatoires aux examens fédéraux**
Liste de tous les cours préparatoires donnant droit à une subvention fédérale
www.liste-cours.ch
- **Portail en ligne**
Soumettre une demande de subvention
www.sbfi.admin.ch/contributions

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Einsteinstrasse 2
CH-3003 Berne
info.hbb@sbfi.admin.ch

La publication est gratuite et peut être commandée sur service@gewa.ch.



Cours préparatoires
aux examens fédéraux

La Confédération vous offre
un soutien financier

Quelles sont les conditions à remplir?

1. Vous avez suivi un cours préparatoire à un examen fédéral.

Le cours suivi doit figurer, l'année où il commence, sur la liste des cours préparatoires aux examens fédéraux pour que vous ayez droit à une subvention fédérale. Vérifiez avant le début du cours que ce dernier figure dans la liste: www.liste-cours.ch.

2. Vous avez réglé les frais de cours.

Comme preuve du paiement, veuillez présenter la ou les factures établies à votre nom ainsi que la ou les attestations de paiement délivrées par le prestataire de cours.

Important: conservez ces documents.

3. Vous avez passé l'examen fédéral.

Vous ne pouvez demander des contributions fédérales que si vous avez passé l'examen fédéral. La demande de subvention est valable indépendamment de la réussite ou de l'échec à l'examen.

Important: conservez la décision d'examen (délivrée par l'organe responsable de l'examen).

4. Vous êtes domicilié en Suisse.

Votre domicile doit être en Suisse au moment de l'examen fédéral.

La demande de subvention peut être déposée dans les deux ans après la notification de la décision d'examen. Le cours préparatoire doit avoir été suivi au plus tôt sept ans avant de passer l'examen fédéral.

Depuis quand ce soutien financier est-il octroyé ?

Ce soutien est octroyé pour les examens fédéraux qui ont lieu depuis janvier 2018. Le cours préparatoire doit avoir débuté après le 1^{er} janvier 2017 et ne doit pas faire l'objet de subventions cantonales.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site du SEFRI concernant l'entrée en vigueur du nouveau régime de financement, les conditions d'octroi d'une subvention et la procédure de demande.

www.sbf.admin.ch/participants



Quel est le montant du soutien financier?

Si vous remplissez les conditions précitées, la Confédération vous rembourse 50% des frais de cours pris en considération. Les frais de cours sont indiqués sur l'attestation de paiement délivrée par le prestataire de cours.

- Pour l'examen professionnel, vous pouvez toucher jusqu'à 9500 francs.
- Pour l'examen professionnel supérieur, vous pouvez toucher jusqu'à 10500 francs.

Si vous suivez plusieurs cours ou modules, vous pouvez cumuler les frais de cours.

Important: Pour soumettre une demande de subvention, la somme des frais de cours pris en considération doit atteindre au minimum 1000 francs (contribution fédérale d'au moins 500 francs).

Exemples

Laura règle un montant de 12000 francs pour un cours préparatoire à un examen professionnel. Elle a droit à une subvention fédérale de 6000 francs.

Mirko suit deux cours préparatoires en vue d'un examen professionnel supérieur. Les frais de cours pris en considération s'élèvent à 23000 francs. Mirko a droit à la subvention fédérale maximale de 10500 francs.

Quelles sont les différentes étapes pour obtenir la subvention?

1. Enregistrez-vous sur le portail en ligne.

Après avoir passé l'examen fédéral, soumettez votre demande via le portail en ligne du SEFRI: www.sbf.admin.ch/contributions

2. Téléchargez les factures et les attestations de paiement sur le portail.

Vous avez reçu les factures et les attestations de paiement du prestataire de cours.

3. Téléchargez la décision d'examen sur le portail.

Vous avez reçu la décision d'examen de l'organe responsable de l'examen.

4. Recevez votre subvention fédérale.

La Confédération examine votre demande et, si vous remplissez toutes les conditions, vous verse la subvention fédérale.

Demande de subventions partielles avant l'examen fédéral

Vous n'êtes pas en mesure d'assurer le financement des frais de cours avant l'examen fédéral? Faites une demande de subventions partielles. Conditions: vous payez moins de 88 francs d'impôt fédéral direct (selon la dernière taxation fiscale), vous avez réglé des frais de cours d'un montant minimum de 3500 francs et vous vous engagez à passer l'examen fédéral dans les cinq ans qui suivent.

Si votre demande est approuvée, vous obtenez pendant la durée du cours le versement de subventions partielles, à hauteur de 50% des frais de cours (par tranche de minimum 3500 francs de frais de cours payés).

Attention: si vous ne passez pas l'examen fédéral dans le délai imparti, vous devrez rembourser les subventions partielles.

Pour de plus amples informations: www.sbf.admin.ch/participants

Montant pris en compte pour le financement SEFRI

BERGFÜHRER/IN GUIDE DE MONTAGNE



Formation ASGM de Guide de Montagne

N° du module	Module	Prix du module à payer	Montant pris en compte pour le financement
11613	Test d'entrée	CHF 850.00	CHF 700.00
876	Avalanches/ski	CHF 3'500.00	CHF 2'750.00
882	Escalade de glace raide/ médecine & sauvetage	CHF 1'800.00	CHF 1'450.00
883	Hiver I	CHF 4'100.00	CHF 3'250.00
884	Hiver II	CHF 3'900.00	CHF 3'300.00
881	Escalade sportive	CHF 1'650.00	CHF 1'300.00
878	Matériel & mécanique des chutes, été I partie 1	CHF 3'500.00	CHF 2'850.00
877	nature & environnement alpins	CHF 900.00	CHF 800.00
879	Été I partie 2	CHF 3'100.00	CHF 2'450.00
875	Communication	CHF 690.00	CHF 600.00
874	Gestion d'entreprise et droit	CHF 690.00	CHF 490.00
880	Été II	CHF 4'250.00	CHF 3'200.00
	Examen final	CHF 950.00	nicht anrechenbar
Total		CHF 29'880.00	CHF 23'140.00

Remarque :

Les chiffres mentionnés ci-dessus dans la colonne des montants pris en compte sont des valeurs indicatives.
Les montants effectifs peuvent différer.

État: 01.2022



SBV-ASGM
Monbijoustrasse 61
Postfach 3000 Bern 14

Administration
+41 31 370 18 79
info@sbv-asgm.ch

Ausbildung
+41 31 370 18 78
ausbildung@sbv-asgm.ch

www.sbv-asgm.ch



Montant pris en compte pour le financement SEFRI

Formation ASGM des accompagnateurs en montagne

N° du module	Module	Prix du module à payer	Montant pris en compte pour le financement
8231	Test d'aptitude	CHF 850.00	CHF 750.00
2621	Nature, culture et animation 1 : Intro	CHF 1'150.00	CHF 950.00
2617	Médecine	CHF 800.00	CHF 600.00
2616	Météo	CHF 800.00	CHF 650.00
	Nature, culture et animation 2: Zoologie 1 et animation	CHF 800.00	CHF 650.00
2624	Eté 1	CHF 1'000.00	CHF 750.00
19919	Nature, culture et animation 3: Botanique	CHF 1'150.00	CHF 850.00
2625	Eté 2	CHF 1'300.00	CHF 1'100.00
79735	Nature, culture et animation 4: Géologie	CHF 1'200.00	CHF 840.00
79736	Nature, culture et animation 5: Zoologie 2	CHF 1'200.00	CHF 900.00
875	Leadership	CHF 690.00	CHF 620.00
874	Marketing & administration	CHF 690.00	CHF 550.00
2627	Hiver 1	CHF 1'850.00	CHF 1'425.00
2628	Hiver 2	CHF 1'550.00	CHF 1'140.00
75438	Été 3	CHF 750.00	CHF 700.00
2626	Cours préparatoires aux examens fédéraux	CHF 1'100.00	CHF 1'000.00
	Examens finaux	CHF 1'900.00	nicht anrechenbar
Total		CHF 18'780.00	CHF 13'475.00

Remarque :

Les chiffres mentionnés ci-dessus dans la colonne des montants pris en compte sont des valeurs indicatives.
Les montants effectifs peuvent différer.

État: 03.2023



SBV-ASGM
Monbijoustrasse 61
Postfach 3000 Bern 14

Administration
+41 31 370 18 79
info@sbv-asgm.ch

Ausbildung
+41 31 370 18 78
ausbildung@sbv-asgm.ch

www.sbv-asgm.ch



Montant pris en compte pour le financement SEFRI

Formation ASGM des professeurs d'escalade

N° du module	Module	Prix du module à payer	Montant pris en compte pour le financement
37306	Information & point de situation	CHF 350.00	CHF 350.00
2617	Médecine	CHF 800.00	CHF 600.00
19925	Matériel/ mécanique des chutes	CHF 250.00	CHF 250.00
875	Guider et communiquer	CHF 690.00	CHF 600.00
874	Gestion d'entreprise/droit	CHF 690.00	CHF 490.00
7932	Nature & environnement alpins	CHF 1'000.00	CHF 830.00
2631	Personnalité de formateur & Coaching en escalade	CHF 1'750.00	CHF 1'400.00
2630	Technique de conduite/planification des courses	CHF 2'000.00	CHF 1'550.00
6428	Longues voies	CHF 1'350.00	CHF 1'000.00
	Examen fédéral (par Sportartenlehrer.ch)	CHF 1'800.00	pas pris en compte
Total		CHF 10'680.00	CHF 7'070.00

Remarque :

Les chiffres mentionnés ci-dessus dans la colonne des montants pris en compte sont des valeurs indicatives.
Les montants effectifs peuvent différer.

État: 03.2023



SBV-ASGM
Monbijoustrasse 61
Postfach 3000 Bern 14

Administration
+41 31 370 18 79
info@sbv-asgm.ch

Ausbildung
+41 31 370 18 78
ausbildung@sbv-asgm.ch

www.sbv-asgm.ch